

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 5 décembre 2023, les règlements suivants :

RCA23-14005: Règlement autorisant un emprunt de 5 198 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière.

RCA23-14006 : Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 125 000 \$ pour financer la réalisation des travaux d'aménagement et de réaménagement des parcs.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements le 19 février 2024. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 27 février 2024.

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
